AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0097
FR0000035263-FS0038

16 janvier 2014

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

LAFUMA S.A.

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 15 janvier 2013, la société de droit suisse Calida Holding AG (Bahnstrasse, 6208 Oberkirch, Suisse) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 13 janvier 2014, par suite d'une acquisition d'actions LAFUMA dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée qu'elle a initié sur les titres LAFUMA[1], les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société LAFUMA et détenir individuellement, à cette date, 3 033 120 actions LAFUMA représentant autant de droits de vote, soit 50,65% du capital et des droits de vote de cette société[2].

 La société Calida Holding AG a précisé détenir, au 13 janvier 2014, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée Calida France qu'elle contrôle, et de concert avec M. Felix Sulzberger, 3 587 765 actions représentant autant de droits de vote, soit 59,92% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Calida Holding AG	3 033 120	50,65
Calida France	532 645	8,90
Total Calida Holding AG	**3 565 765**	**59,55**
Felix Sulzberger	22 000	0,37
Total concert	**3 587 765**	**59,92**

2. Par le même courrier, la société par actions simplifiée Calida France[3] (10 rue du Colonel Driant, 75001 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 15 janvier 2014, par suite d'une cession hors marché de l'intégralité des actions LAFUMA qu'elle détenait, au profit de la société Calida Holding AG, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société LAFUMA et ne plus détenir aucune action de cette société.

 En outre, la société Calida Holding AG a précisé qu'au résultat de la cession d'actions LAFUMA susvisée à son profit, et de la cession hors marché, le 15 janvier 2014, par Felix Sulzberger, de l'intégralité des actions LAFUMA qu'il détenait à son profit[4], elle détient désormais, seule, 3 587 765 actions représentant autant de droits de vote, soit 59,92% du capital et des droits de vote de cette société[1].

[1] Cf. D&I 213C1914 en date du 10 décembre 2013.
[2] Sur la base d'un nombre total de 5 987 934 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement Général de l'AMF.
[3] Contrôlée par la société Calida Holding AG.
[4] À cette occasion, M. Felix Sulzberger a précisé ne plus détenir aucune action de la société LAFUMA.